

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CF74

présenté par  
Mme Mette, rapporteure

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« , selon des seuils et des modalités définis »

les mots :

« forestières au sens du 1° de l'article L. 121-1 selon des proportions et des modalités définies ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.